

RN 12 - Déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon et Pacé et aménagement du créneau de Gandelain

Comité de pilotage

25 novembre 2015




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE

Plan de la présentation

Les études d'opportunité de phase 1

- **Contexte et commande ministérielle**
- **Diagnostic, enjeux et objectifs**
- **Variantes d'aménagements et fuseaux de passage**

Les études d'opportunité de phase 2 et suite de la procédure

- **Commande ministérielle**
- **Consistance des études et planning prévisionnel**

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE PHASE 1

Un premier projet de déviation à 2x2 voies déclaré d'utilité publique en 2005 :

- **dont le profil en travers apparaît surdimensionné au regard des trafics actuels et futurs**
- **aux impacts environnementaux sous-évalués**
- **dont la faisabilité juridique n'est pas assurée (absence d'autorisation loi sur l'eau)**

Une commande ministérielle en septembre 2012 demandant que soit recherchée une nouvelle variante d'aménagement

- **répondant aux enjeux d'aménagement**
- **préservant la biodiversité**
- **assurant la transparence hydraulique de l'infrastructure**
- **maintenant le coût dans une enveloppe compatible avec les contraintes budgétaires**

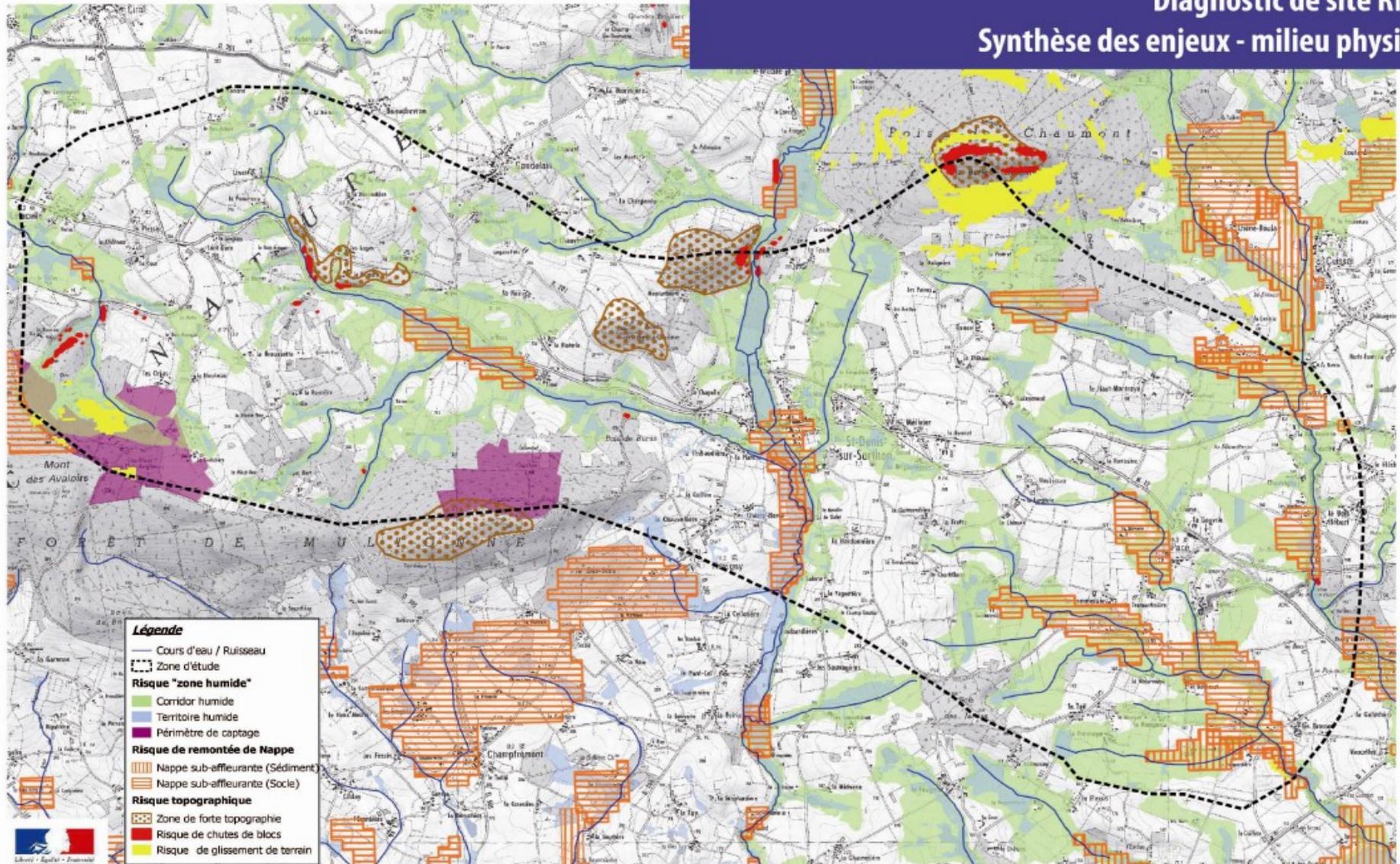
Étude d'opportunité de phase 1

Diagnostic et définition des enjeux

Éléments présentés lors du comité technique du
17 Avril 2014

UN SECTEUR À LA TOPOGRAPHIE MARQUÉE, PARCOURU PAR DE NOMBREUX COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

Diagnostic de site RN 12
Synthèse des enjeux - milieu physique



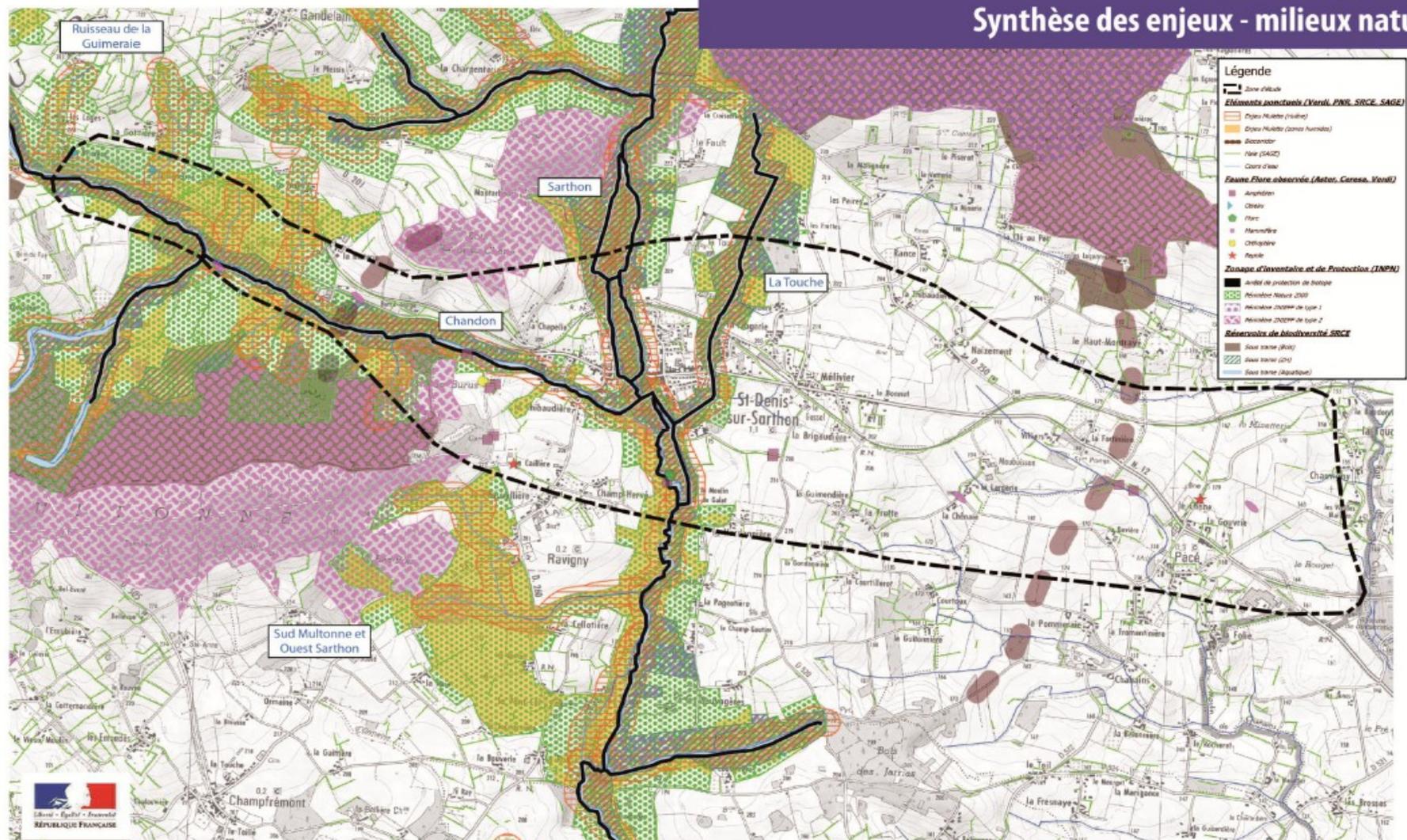
0 1 km 2 km
Figure 3 : Synthèse des enjeux - milieu physique



Sources :
IGN Protocole IGN/MEDTL
Infoterre (BRGM)
Le 01/2015 - DREAL - BN - France

UN MILIEU NATUREL RICHE ET PROTÉGÉ EN LIEN DIRECT AVEC LA PRÉSENCE DE MILIEUX HUMIDES ET FORESTIERS

DIAGNOSTIC DE SITE RN 12 Synthèse des enjeux - milieux naturels



Sources :

IGN Protocole IGN/MEDDTL
PNR Normandie maine (données SIG), DOCOB
SRCE (Données CEREMA)
Diagnostic Verdi Conseil Nord de France, 2014-2015
Mars 2015 - DREAL - BN - France

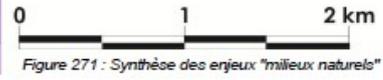


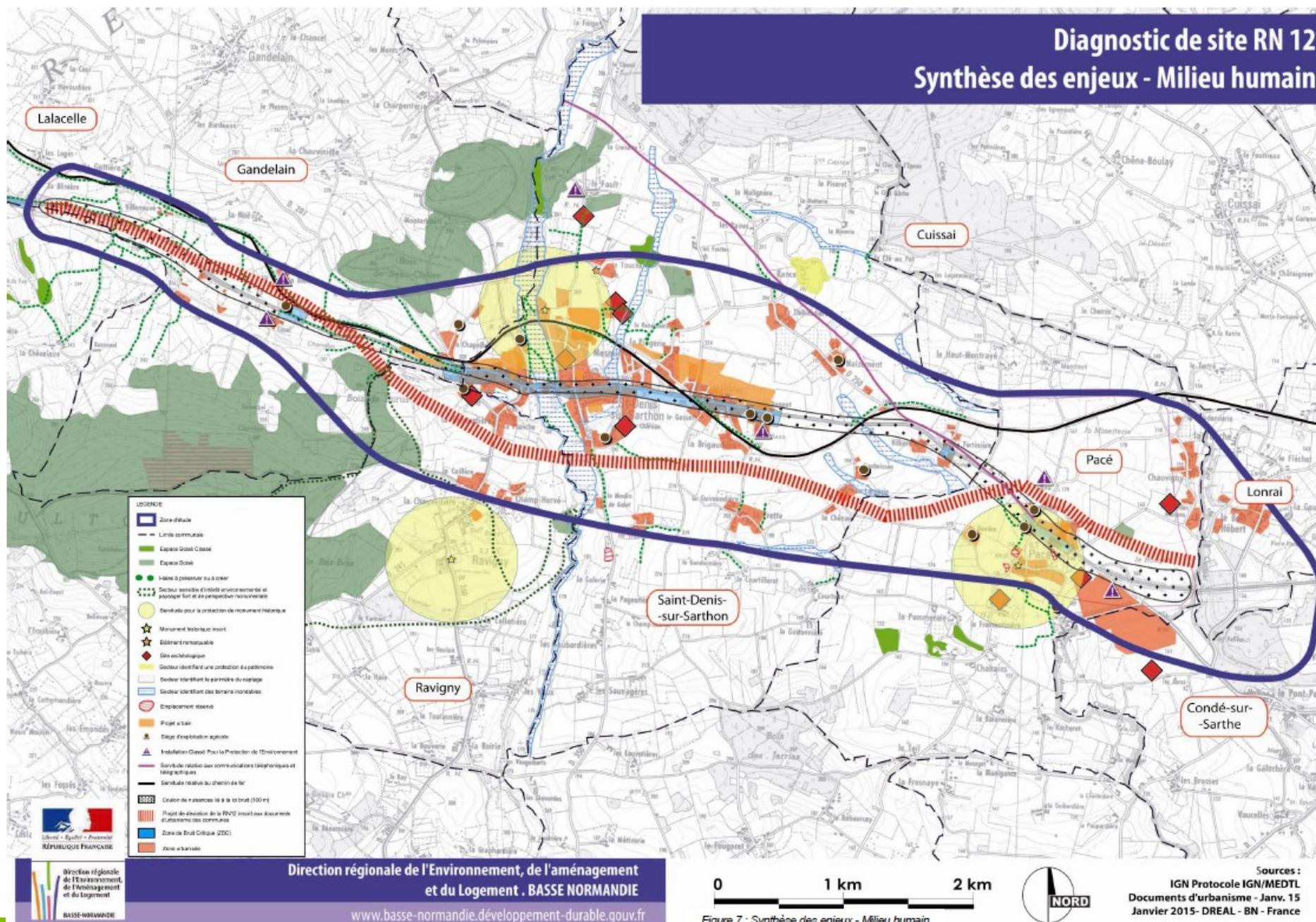
Figure 271 : Synthèse des enjeux "milieux naturels"

Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement
et du Logement . BASSE-NORMANDIE
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE

UN TERRITOIRE PÉRIURBAIN À DOMINANTE RURALE, DONT LA RN12 EST LE PRINCIPAL AXE DE DESSERTE MAIS ÉGALEMENT SOURCE DE NUISANCES POUR LA POPULATION RIVERAINE



UN PROJET DONT L'OPPORTUNITÉ EST CONFIRMÉE MAIS AUX IMPACTS A MAITRISER

Des enjeux d'opportunité

- améliorer le cadre de vie des riverains de l'actuelle RN12
- sécuriser la traversée des centres-bourgs
- améliorer les déplacements
- accompagner le développement économique du territoire.

Des enjeux à gérer

- préserver le commerce local
- limiter l'impact sur le milieu naturel et humain
- préserver la ressource en eau, le patrimoine historique et culturel
- assurer la transparence hydraulique de l'aménagement, notamment pour prévenir le risque inondation
- intégrer le projet dans la topographie du site sans dénaturer le paysage.

Étude d'opportunité de phase 1

Les variantes de projet

Éléments présentés lors du comité technique du
15 octobre 2014

LA MISE AUX NORMES DU CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT DE GANDELAIN

Deux chaussées de 7 mètres,

- Un terre-plein central (TPC) disposant d'un dispositif de retenue continu (donc sans traversée),
- Des bandes dérasées de gauche de 1.00 m et de droite de 2.00m

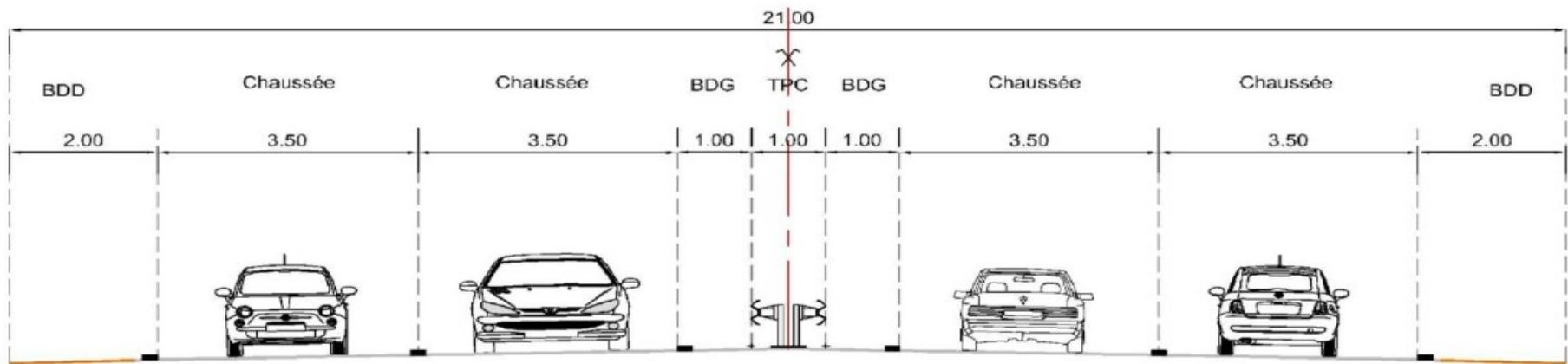


Figure 298 : Profil en travers pour la remise à niveau du créneau de Gandelain



4 SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT ENVISAGÉES POUR LA DÉVIATION DE SAINT-DENIS SUR SARTHON ET PACÉ

- Un aménagement sur place qui ne répond pas aux enjeux d'opportunité
- Un aménagement à deux fois deux voies surdimensionné et aux impacts environnementaux maximum
- Un aménagement à 2x1 voies au coût élevé au regard du niveau de service et altérant l'homogénéité de l'itinéraire.
- Une déviation de Saint-Denis sur Sarthon et Pacé à 2 voies bidirectionnelles :
 - qui répond aux enjeux d'opportunité
 - en captant autour de 70 % du trafic total supporté par la RN12 actuelle dont la quasi-totalité des poids lourds
 - En assurant de bonnes conditions de circulation compte tenu des trafics envisagés à la mise en service et à long terme (<10 000 véhicules par jour)
 - qui limite les impacts sur l'environnement compte tenu :
 - des emprises nécessaires
 - d'un profil en long moins contraint

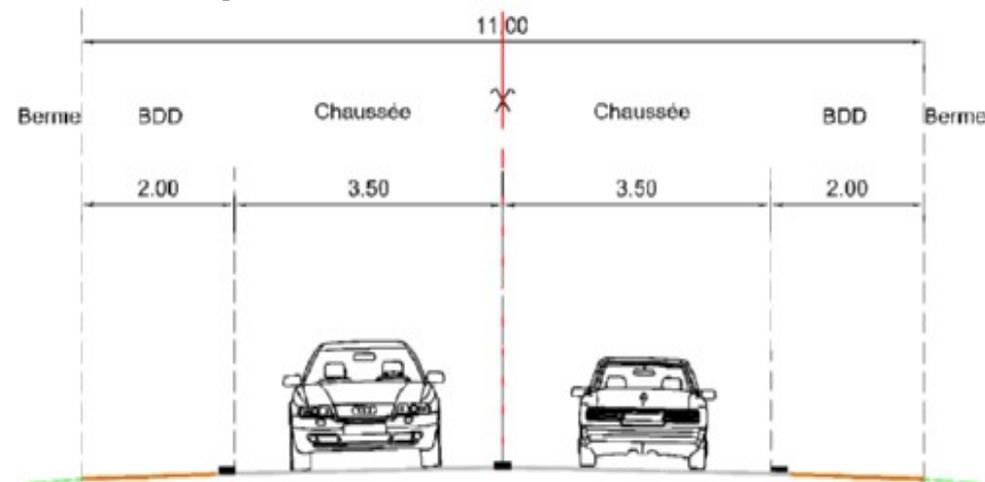


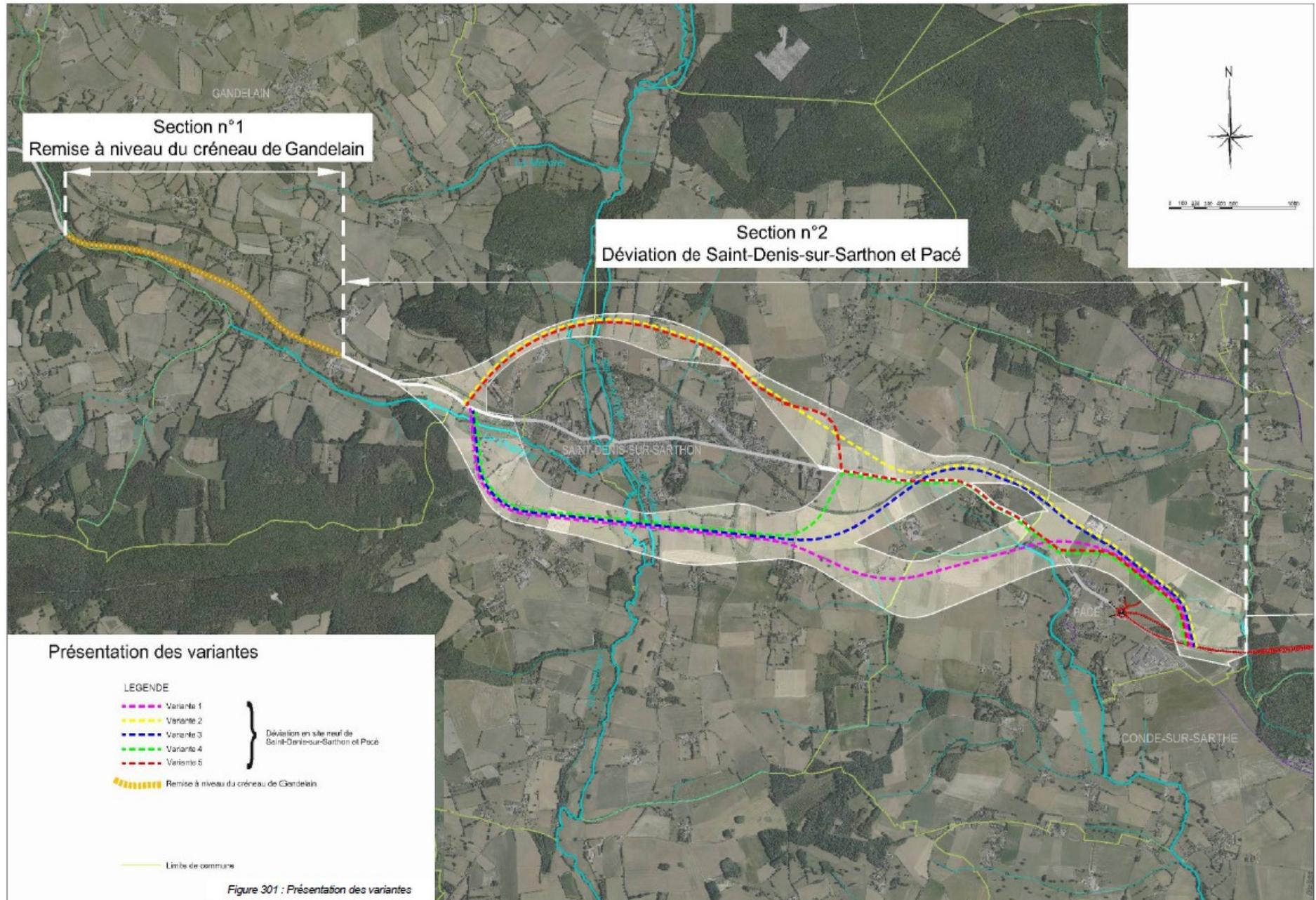
Figure 295 : Profil en travers d'une route bidirectionnelle à 2 voies

Étude d'opportunité de phase 1

Les variantes de tracés

**Éléments présentés lors du comité technique du
10 février 2015**

5 VARIANTES DE TRACÉS ÉTUDIÉES



Les fuseaux passant au nord de Saint-Denis sur Sarthon écartés

Raisons pour lesquelles les fuseaux passant au nord de Saint-Denis sur Sarthon ont été écartés :

- **Incohérence avec les orientations d'aménagement de la commune de Saint-Denis-sur-Sarthon**
- **Surfaces de zones humides impactées plus importantes (vallée du Sarthon, vallée de la Touche)**
- **Passage à proximité de la Forge, monument historique classé**
- **Passage à proximité du hameau « La Renardière »**
- **Passage dans la butte du Bois de Beau-Chêne**
- **Coût plus important (relief plus accidenté, franchissement du Sarthon plus long)**

Étude d'opportunité de phase 1

Concertation et validation

UN PROJET CONCERTÉ LOCALEMENT ET VALIDÉ AU NIVEAU MINISTÉRIEL

Le comité technique a été réuni à quatre reprises au cours des étapes clés de l'étude. Lors de ces réunions il n'y a pas eu d'opposition au projet tel que nouvellement défini.

Les études ont été validées au niveau ministériel et une commande a été établie en juin 2015 pour lancer la phase d'étude suivante.

Étude d'opportunité de phase 2 et suite de la procédure

CONTENU DE LA COMMANDE MINISTÉRIELLE

- **Périmètre et nature de l'opération** : aménagement du créneau de dépassement de Gandelain et déviation de Saint-Denis sur Sarthon et Pacé par une route à 2 voies bidirectionnelles
- **Objectifs de l'opération** : mieux répondre à la fonction de transit de l'axe, permettre une amélioration du cadre de vie des riverains et de la desserte des territoires, contribuer à son développement économique ;
- **Consistance des études** : production du dossier d'études d'opportunité de phase 2 (anciennement première phase des études préalables), incluant une analyse multicritère des variantes retenues suite au études d'opportunité de phase 1, incluant des indicateurs socio-économiques quantifiés ;
- **Modalités de concertation et de validation** : respecter un point d'arrêt avec le niveau ministériel pour confirmer le choix de la variante préférentielle, confirmer l'opportunité du projet et autoriser le lancement de la concertation publique ;
- **Enveloppe prévisionnelle plafond** : 55M€ valeur septembre 2014.

UN PRESTATAIRE UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DES ÉTUDES ET PROCÉDURES AMONT

EGIS France a été désigné en septembre 2015 pour :

- **Réaliser les études d'opportunité phase 2 afin de déterminer le fuseau préférentiel de passage du projet.**
- **Assister le maître d'ouvrage lors de la phase de concertation publique L300-2.**
- **Réaliser les études préalables à la déclaration d'utilité publique**
- **Assister le maître d'ouvrage lors de la phase d'enquête publique**
- **Rédiger les documents nécessaires aux différentes phases d'instruction réglementaire du projet (loi sur l'eau et les milieux aquatiques, dérogation relative aux espèces protégées)**

LE PLANNING PRÉVISIONNEL

- **Études d'opportunité de phase 2 (comparaison des variantes et choix de la variante préférentielle): de octobre 2015 à octobre 2016**
 - **État initial jusque mi-janvier 2016 (mesures de bruit et relevés faune flore en cours)**
 - **Définition puis comparaison des différentes variantes : de mi-janvier 2016 à avril 2016**
- **Préparation de la concertation : mai 2016**
- **Concertation publique L300-2 : juin 2016 (bilan établi durant l'été 2016)**
- **Études préalables (étude approfondie de la variante retenue suite à la concertation) et constitution des dossiers réglementaires : du 4ème trimestre 2016 à mi 2017**
- **Constitution des dossiers réglementaires (dossier d'enquête publique, évaluation socio-économique,...), concertation inter-services et saisine de l'autorité environnementale : de mi-2017 à mi-2018**
- **Enquête publique : mi-2018**
- **Acquisitions foncières et premiers travaux dans le cadre du CPER 2015-2020 (4,8 M€ inscrits)**

**Merci
de votre attention**

